



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 45755

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la fermeture programmée du site d'information européen Presseurop. Le 12 juillet 2013, la Commission européenne a retiré l'appel d'offres auquel avait postulé le site d'information Presseurop. Cette décision de la Commission implique la fin du contrat qui la lie à Presseurop, et donc l'arrêt des financements nécessaires au fonctionnement de ce site. Presseurop, de par son indépendance éditoriale, son multilinguisme, et la variété de ses publications, a su trouver une audience toujours grandissante et prouver son utilité en permettant à de nombreux Européens d'avoir accès, dans leur langue, à des articles de la presse européenne et internationale. À quelques mois des élections européennes, les institutions européennes ne craignent-elles pas d'envoyer un signal très négatif à nos concitoyens en laissant Presseurop fermer, privant ainsi beaucoup d'entre eux d'une source d'information appréciée ? La situation présente, dans laquelle Presseurop sera contraint de fermer dès le 20 décembre 2013, n'est-elle pas en contradiction avec les objectifs fixés par la Commission européenne « d'accroître le sentiment d'adhésion des citoyens européens au processus d'intégration et d'identité européennes, et favoriser la citoyenneté active dans le contexte de l'UE » ? N'est-ce pas entre autres par le biais de sites d'information tels que Presseurop que les citoyens européens peuvent justement accroître la connaissance de leurs voisins et donc leur sentiment d'appartenance à l'UE ? Il lui demande si le Gouvernement est en faveur de cette fermeture. Il demande enfin si la France peut plaider en faveur du maintien de Presseurop auprès de la Commission européenne et de ses partenaires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, et en particulier le ministère de la culture et de la communication, ont vivement regretté la fermeture, le 20 décembre 2013, du site d'information européen Presseurop, à la suite de l'arrêt du soutien financier de la Commission européenne. Le Gouvernement s'est en revanche réjoui, par la suite, de la renaissance de ce média en octobre 2014, sous le nom de VoxEurop. Comment en effet ne pas accueillir avec enthousiasme le redémarrage d'un site d'actualité et de débats sur les affaires européennes, publiant en dix langues, dont le français, une sélection d'articles de la presse européenne et internationale ? Né de la volonté des journalistes de Presseurop, VoxEurop est éditorialement et financièrement indépendant et vise à contribuer à la formation d'une opinion publique européenne informée à travers la publication de contenus de qualité. Il contribue ainsi à la circulation des idées en Europe et à l'émergence d'un espace public européen, objectifs auxquels le Gouvernement souscrit pleinement. Le site de presse en ligne VoxEurop est d'ailleurs homologué par la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et est reconnu d'information politique et générale depuis mars 2015. A ce titre, il bénéficie du taux de TVA super-réduit à 2,1 %, mis en œuvre depuis la promulgation de la loi no 2014-237 du 27 février 2014 harmonisant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicables à la presse imprimée et à la presse en ligne. Il est également pleinement éligible au soutien du Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), ce qui doit lui permettre de diversifier ses sources de financement.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45755

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12796

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10730